

Compte rendu

REUNION ATELIER RIVERAINS / NOUVEAU QUARTIER

JEUDI 30 JANVIER 2025 à 19h

Centre Social Jean Moulin

Nombre de participants : 14 habitants

+ F. MALANDAIN – E. LE FEVRE – A. LECACHEUR – P. DENIS – G. BELLIERE

G. LE MAO - C. FACHE – E. BOURCIER – H. BERTOUT

Début de réunion à 19h08

Introduction par M. LECACHEUR : présentation des élus et des techniciens présents.

Suite à la dernière réunion, la ville s'est engagée pour donner une réponse aux questions concernant l'assainissement.

Technicien : Suite à la question sur la circulation sur la rue du Manoir, comment allons-nous gérer ? notamment en ce qui concerne la végétation qui obstrue la visibilité et qui crée des problèmes de sécurité.

Rappel du périmètre du nouveau quartier avec des points de repère + rappel de la typologie des lots à bâtir et du locatif social.

Rappel que ce projet était initialement plus important, avec une densité plus forte, projet sur 35 hectares réduit à 15 hectares. Souhait de Monsieur le Maire de conserver des parcelles agricoles. Place importante donnée à l'agriculture. A ce propos, des échanges avec le centre équestre et Monsieur PELTIER, celui-ci exploite des terres communales.

Rappel que les contributions sont possibles jusqu'au 28 février 2025 et que le compte rendu est en ligne sur le site.

D'autre part, toutes les échanges de ce soir seront transmis au concessionnaire retenu pour qu'il en tienne compte.

Habitant : Pour quelles raisons avez-vous choisi de positionner le nouveau quartier au nord de la RD31 ?

Technicien : L'étude de ce projet a été réalisée par Atelier LD, qui a élaboré plus précisément une étude urbaine. Il s'est avéré que cela serait plus coûteux de viabiliser des espaces de part et d'autre de la route départementale, auquel s'ajoute de surcoût « archéologie » au sud de la RD, plus le Trapil. A souligner il y a aussi des vestiges archéologiques au Nord de la RD, notamment beaucoup de fours à pain, mais des fouilles précises n'ont pas été prescrites à cet endroit.

Habitant : Beaucoup de choses se sont passées et nous n'étions pas au courant, nous n'avons pas eu l'information dans nos boîtes aux lettres.

Elu : Tout Réauté a été boité.

Habitant : Pourquoi un tel projet de nouveau quartier alors que le nombre d'habitants baisse et que le nombre de logements augmente ?

Elu : Depuis 2015, nous constatons une baisse du nombre d'habitants et nous souhaitons inverser cette tendance. Le nombre de logements a été abaissé afin d'avoir un projet à taille humaine. À ce jour, il reste très peu de logements vacants.

Habitant : J'ai trouvé une statistique INSEE indiquant 500 logements disponibles sur Montivilliers.

Technicien : 300 logements font l'objet d'une vente tous les ans, ils sont parfois comptabilisés dans les vacants. Toutefois ce nombre paraît élevé. Nous n'avons pas en tête le nombre de logement réellement vacant.

Elu : En réalité, beaucoup de personnes cherchent sur Montivilliers actuellement et surtout beaucoup de jeunes gens recherchent des terrains à bâtir. Ce projet permettra aussi de faire baisser le prix des terrains et offrira la possibilité à ces jeunes de venir s'installer sur Montivilliers.

Technicien : Ce projet donnera également la possibilité d'ajustements des logements qui permettront que les gens restent en vieillissant. C'est ce l'on appelle le parcours résidentiel. Il y aura une multiplicité d'offres.

Pour rappel, en juin 2023, il n'y avait pas d'entrée et pas de sortie rue du Manoir. Si cela permettait de rapprocher l'assainissement, il va être tiré pour rentrer dans le nouveau quartier. Il va être tiré par la rue principale et alimenter les maisons mais il va arriver par l'autre côté soit 736 mètres à tirer.

Habitant : Concernant l'assainissement, nous ne sommes plus aux normes. Nous payons, mais nous n'avons pas un service adéquat, ce qui complique la revente de nos biens. Vous allez proposer un nouveau quartier avec 400 logements et un assainissement et vous refusez de faire un assainissement pour 80.

Technicien : Vous êtes effectivement contraints de faire des travaux mineurs pour remettre aux normes. Toutefois, vous ne payez pas la taxe d'assainissement sur facture d'eau.

Elu : A ce jour, la possibilité financière de rapprocher l'assainissement n'est pas envisageable. Une réunion a eu lieu à ce sujet mais les études faites nous apportent une gestion négative.

Technicien : Nous allons voir avec la CU pour obtenir un nouveau chiffrage mais, à ce jour, le rapprochement de l'assainissement n'est pas envisageable financièrement.

Habitant : À Mannevillette, ils ont pourtant installé des canalisations pour seulement six habitations sur plus d'un kilomètre.

Habitant : Les bas-côtés sont très abîmés à cause des fortes pluies récentes. Pourriez-vous y remédier ?

Habitant : Avec plus d'habitants, une étude sur la circulation a-t-elle été menée pour monter sur la Belle Etoile ?

Technicien : Le projet de tram devrait résoudre une partie de ce problème.

Elu : Le tram va effectivement diminuer le trafic pour ceux qui travaillent au Havre. Un travail est actuellement en cours pour trouver une solution pour abaisser le nombre de voitures. LIA a déjà revu toutes ses lignes et ses horaires.

Habitant : Ces changements risquent d'accentuer la circulation sur nos axes principaux avec l'arrivée des nouveaux logements.

Elu : Sur Montivilliers, le plus gros employeur, c'est actuellement l'hôpital qui engorge les routes mais bientôt, ils seront à deux stations avec le tram. Ce qui diminuera la circulation.

Technicien : Nous gardons à l'idée d'étudier la possibilité de fluidifier le trafic avec la voie qui descend de la Belle Étoile, c'est une proposition d'habitant.

Habitant : J'émet des doutes sur l'efficacité du tram pour réduire réellement la circulation.

Habitant : Pourrait-on envisager un bus à la sortie de la rue du Manoir ?

Technicien : Le bus passera certainement aux abords. De plus, actuellement, il y a déjà des doléances des entreprises qui sont dans ce secteur car il n'est pas facile de se rendre sur cette zone. En effet, actuellement, les bus ne vont pas jusque-là. La demande a été relayée mais nous sommes en attente de retour pour le moment. Des tests seront réalisés pour voir si c'est nécessaire.

Elu : Nous avons régulièrement des réunions avec TRANSDEV et cette préoccupation a été remontée pour y intégrer les futurs besoins. Par exemple, le tram desservira de 5h du matin jusqu'à minuit alors que la LER ne le faisait pas. Cela pourra permettre au personnel de l'hôpital de prendre ce transport.

Habitant : Il serait important d'étudier la faisabilité d'une troisième voie d'accès pour les secours à la Belle Étoile.

Elu : Ce problème, s'il existe, sera vu avant le nouveau quartier, mais nous n'avons pas de demande des services de secours actuellement.

Habitant : Nous rencontrons un problème avec la société qui forme les transporteurs, quelle solution proposez-vous ?

Technicien : Nous envisageons d'instaurer une interdiction d'accès sauf pour les riverains. Toutefois, cette mesure n'est pas verbalisable et pourrait ne pas être totalement efficace. Elle pourrait néanmoins dissuader certains conducteurs.

Habitant : Pour le tester, peut-être voir à l'installer au bout du chemin du centre équestre ?

Technicien : Nous allons étudier cette possibilité et également où le mettre car c'est un coût. C'est la CU qui installe ces panneaux avec un arrêté.

Habitant : En ce qui concerne la circulation, allez-vous refaire une étude d'impact ?

Technicien : Oui, une étude d'impact sera menée en fonction des entrées et les sorties selon

le plan de l'aménageur. Cette étude sera réalisée par l'aménageur avec comptage et par rapport aux horaires.

Habitant : Une étude sera-t-elle menée par l'aménageur qui permettrait de savoir combien de temps nous mettrons pour nous déplacer ?

Technicien : Une étude devrait être réalisée sur 2027.-D'autre part, afin d'aborder le thème de la mobilité, une déambulation est prévue le 26 février prochain vers le nouveau quartier (étude des différents cheminements pour se rendre compte des temps de trajet).

Habitant : Envisagez-vous de fermer une partie de la rue du Manoir et si oui, où ?

Technicien : Ce n'est pas prévu qu'elle soit modifiée. Par contre, on va s'engager pour étudier la possibilité d'installer une interdiction de circulation sauf riverains.

Habitant : Pourriez-vous voir pour entretenir les bas-côtés car les bouches d'égout sont recouvertes de terre ?

Technicien : Le problème a été identifié, nous allons voir pour faire le nécessaire. Avec les conditions météorologiques actuelles, l'entretien est plus difficile à effectuer mais nous nous engageons pour prendre contact avec la Société SUEZ pour intervenir sur les bouches d'eau de la rue du Manoir et voir ce qu'il est possible de faire pour les blocs de béton.

Habitant : Et pour le problème de la gestion des eaux ?

Technicien : La gestion de l'eau est bien gérée actuellement par des terres cultivées. Ensuite, il y aura une étude avec les aménagement et construction, l'idée est que la nature et la végétation fassent leur travail pour gérer l'eau.

Elu : Nous sommes vigilants par rapport à la problématique de l'eau. Pour ce projet, tout a été étudié afin qu'elle soit retenue et contenu et, ainsi, permettre qu'elle s'infilte pour ne pas avoir de problème d'inondation.

Technicien : Pour conclure, pour l'instant, nous en sommes à l'étape des candidatures jusqu'au 10 février 2025. Le concessionnaire retenu aura, à sa disposition, toutes les différentes concertations. Aussi, nous vous remercions de votre participation et pour toutes vos questions qui nous permettent d'avancer ensemble sur ce projet de nouveau quartier.

Fin de la réunion à 21h04